

**COMITE CONSULTATIF REGIONAL DU PARTENARIAT
POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

KINSHASA (RDC), 27-28 SEPT 2010

**« PARC NATIONAL DE SENA OURA (TCHAD) ET
PERSPECTIVE DE CREATION D'UNE AIRE PROTEGEE
TRANSFRONTALIERE TCHAD-CAMEROUN »**

Par

Coordonnateur national COMIFAC Tchad et RAPAC

I. But du Parc national de Sena Oura

- préserver un écosystème représentatif des savanes soudaniennes encore intactes abritant une faune emblématique, rare ou en danger (Eland de Derby, Hippotrague, Damalisque, Eléphant), etc. ;

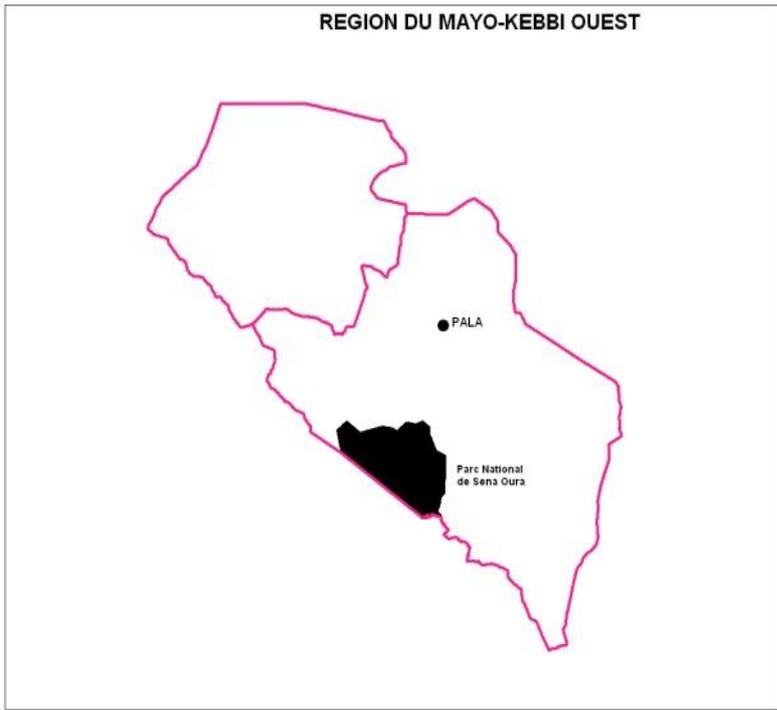
II .Principaux objectifs du PNSO

- Propager, protéger et conserver des espèces animales et végétales sauvages ;
- Aménager leur habitat ;
- Protéger des sites, des paysages ou des formations géologiques d'une valeur scientifique ou esthétique particulière dans l'intérêt et l'éducation du public.

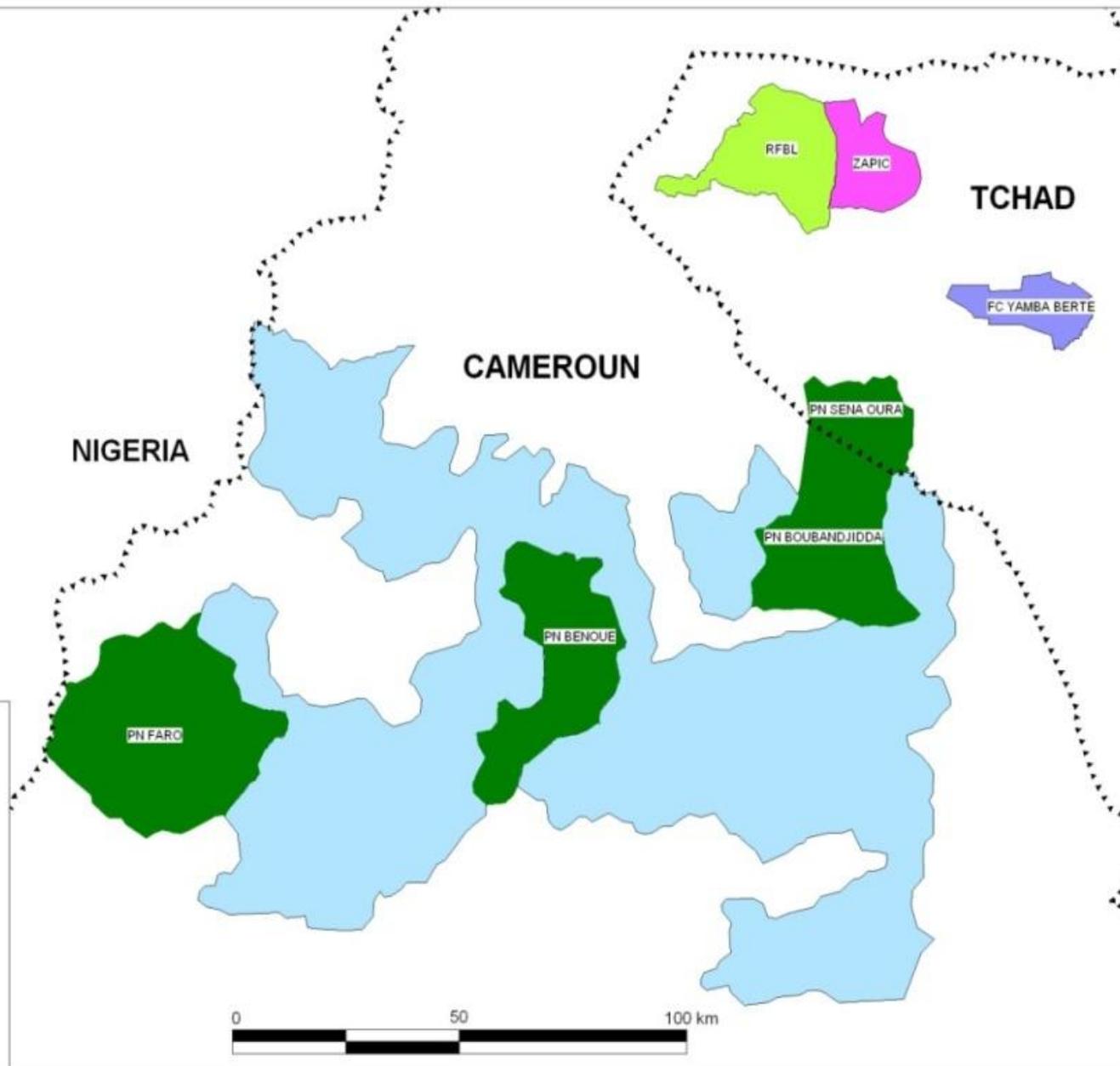
III. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU MILIEU NATUREL du PNSO

1°. Localisation :

- ❖ Le PNSO est situé au sud ouest du Tchad, dans la Région du Mayo Kebbi ouest ;
- ❖ Est éloigné d'environ 40 Km de la ville Pala, Chef-lieu de cette Région ;
- ❖ Sa superficie est de soixante treize mille cinq cent vingt (73.520) hectares.



❖ Forme avec le PN de Bouba Ndjidda un ensemble occupant une position presque centrale au sein des du Réseau des Aires protégées du Cameroun et du sud-ouest du Tchad



2°. Caractéristiques du milieu naturel

- climat de type soudano-guinéen avec une saison sèche qui s'étend d'octobre à avril et une saison pluvieuse de mai à septembre ;
- cumul pluviométrique annuel est de l'ordre de 900 à 1200 mm ;
- réseau hydrographique desservant une vaste pénéplaine et composé de plusieurs cours d'eau permanents et temporaires dont les plus importants sont : Sena Oura, Sena Bou et Sena-Badjam ;

- sols de types ferralitiques à ferrugineux tropicaux sur sable ainsi que sols argileux et hydromorphes à pseudogleys au voisinage des rivières ;
- flore de type savane arborée identique à celle du PN de Bouba Ndjidda (Cameroun) mais avec la particularité d'abriter dans la zone de confluence des cours d'eau de la pénéplaine une végétation de type guinéo-soudanienne tenant sur environ 10.000 ha ;
- présence de forêts galerie occupant toute la dépression.



III. Genèse de la création du PNSO

-1984-1985 et 1993-1994: deux saisons de sécheresses cycliques et des actions anthropiques inconsidérées aux effets désastreux;

- 1994: Demande des populations de la zone au PGRN afin de faire face à la situation ;

- 1995: le PGRN a appuyé le canton Dari à faire un diagnostic de l'état du terroir ;

- 1997: Première assemblée générale de la population de la zone à Dari et mise en place des Instances Locales d'Orientations et de Décisions (ILOD);

- 2001 : Réunion de concertation à Yapala où les populations ont exprimé l'intérêt de préserver des ressources de la zone, en particulier celles de la faune;¹¹

- **2005** : Mission de prospection de la zone par la Direction de la Faune à la demande des populations des cantons Dari et Goumadji visant le classement de la zone de Sena Oura;
- **2006** : Inventaire aérien effectué avec l'appui de la GTZ et de la Coopération française.
- **2007** : La GTZ et le FEM apportent un appui technique et financier au projet de classement et de gestion du Parc national de Sena Oura à travers le Programme de Développement Rural Décentralisé des Départements du Mayo Kebbi, Lac Léré, Mont Illi et Kabia (PRODALKA).

- 11 au 12 décembre 2007 : 1^{ère} réunion de concertation entre le Tchad et le Cameroun à Garoua (Cameroun) sur la création du Parc national de Sena Oura et mise en place du Comité ad hoc de suivi du processus de création et de gestion concertée de l'aire protégée transfrontalière Sena Oura- Bouba Ndjidda.

-18 juin 2008 : Réunion à Goumadji de tous les chefs de cantons et de villages de la zone, réunion relative au classement du Parc National de Sena Oura

-24 au 25 juin 2008 : Sous l'égide de la COMIFAC et du RAPAC, 1^{ère} réunion à N'Djamena (Tchad) du Comité ad hoc de suivi du processus de création et de gestion concertée de l'aire protégée transfrontalière Sena Oura- Bouba Ndjidda sur le bilan de la feuille de route de décembre 2007 et les nouvelles perspectives ou feuille de route 2008.

Principales réalisations dudit comité jusqu'à ce jour :

- Deux propositions faites l'une par le Tchad et l'autre par le Cameroun, les deux textes devant être fusionnés en un seul après leur approbation par les autorités compétentes de chacun des 2 pays;
- Textes de propositions déjà fusionnés et soumis à la signature des autorités compétentes des deux pays ;

- Version provisoire du Plan d'aménagement et d'affaires de Sena Oura et Bouba NDjidda élaboré en 2009 et en attente d'approbation;
- **16 octobre 2008** : Projet de Loi portant création du PNSO validé par les populations de la zone
- **Juin 2010** : Projet de loi portant classement du PNSO adopté par l'Assemblée nationale tchadienne du et promulgué par le Président de la République (Loi n° 011/PR/2010 du 10 juin 2010).

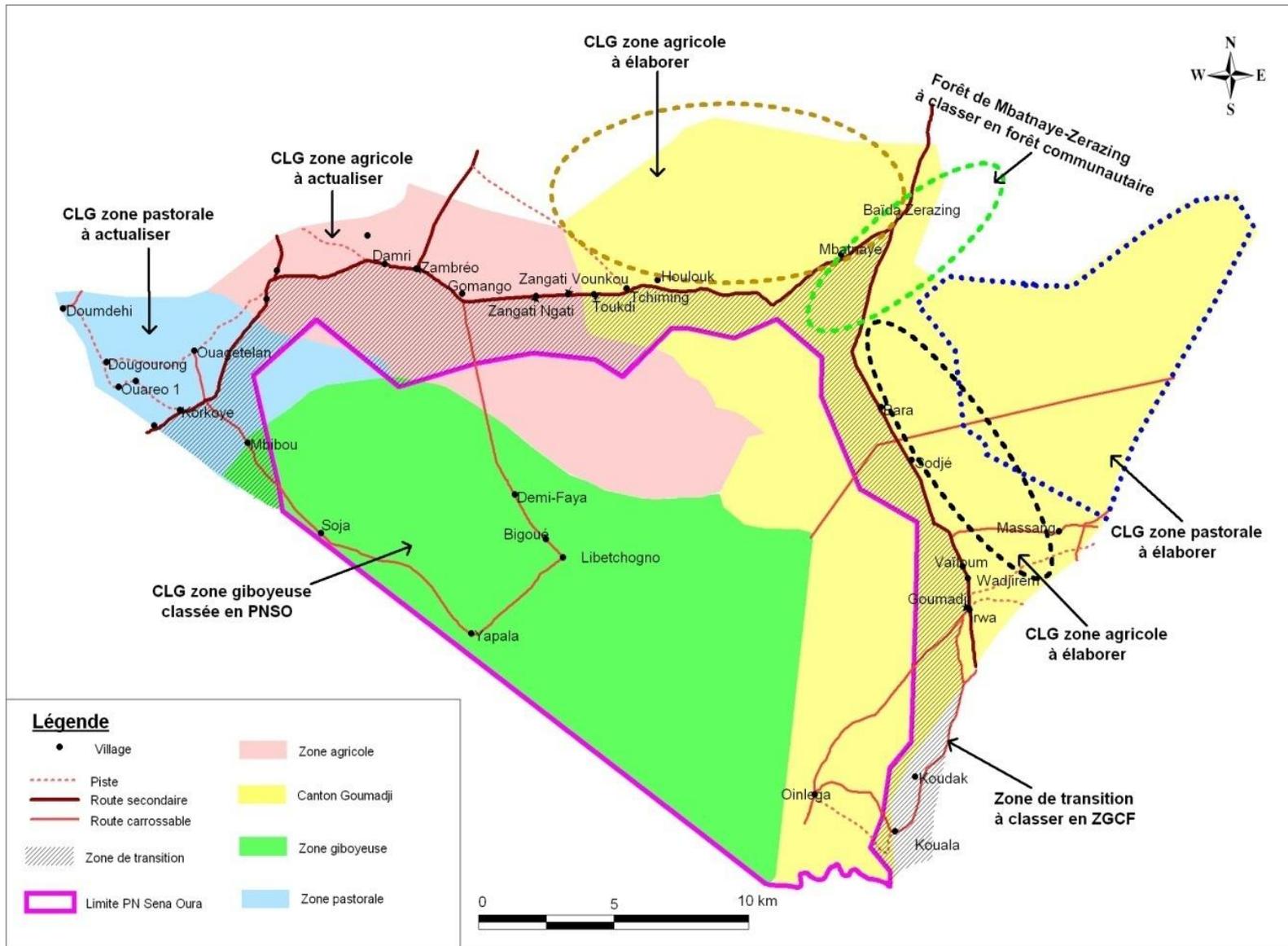
IV. Zonage

Zonage tenant compte des usages envisagés, répartissant le périmètre en trois zones:

- *zone protégée* : c'est le PNSO proprement dit où les droits d'usage des populations riveraines seront limités au prélèvement de bois mort et de la paille. En outre, y seront exercées les activités de valorisation éco-touristique (séjour/hébergement et vision de la faune), recherche, etc.

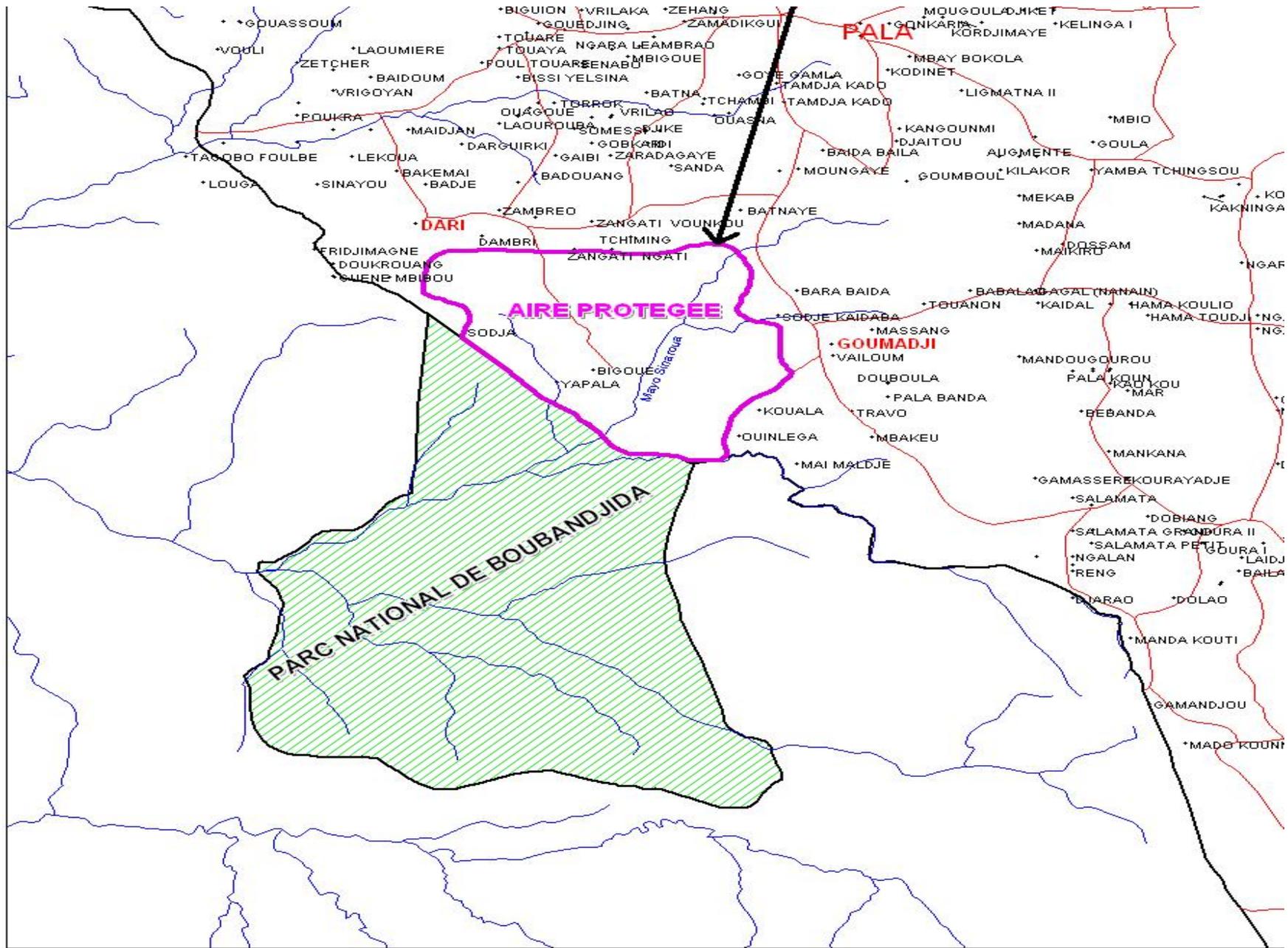
• *zone de transition* : la stratégie retenue pour cette zone située à la périphérie du Parc national est d'orienter progressivement les fronts agricoles vers l'extérieur de l'aire protégée afin de réduire les menaces sur les valeurs que celle-ci contient (écosystème, paysage, ...)

• *zone périphérique*: c'est la zone où s'exercent des droits d'usages variés et où les cantons Dari et Goumadji exercent leur autorités sur les différents espaces et ressources.



V- Perspectives de la création de l'aire protégée transfrontalière Tchad-Cameroun

- Ce parc est contigu à celui de Bouba NDjidda au Cameroun, avec lequel il est envisagé la création d'une aire protégée transfrontalière Tchad-Cameroun, dénommée «Bi national Sena Oura/Bouba Ndjidda-Yamoussa, en sigle BSB-Yamoussa ». Cet ensemble forme un bloc de 300.000 ha.



- Contribution appréciable au développement du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) ;

- Viabilité et pérennisation du PNSO fondées sur le fait que l'initiative du projet émane des populations elles-mêmes ;

- Particularité du PNSO mis en index par l'article 9 de la loi n° 011/PR/2010 du 10 juin 2010: « A titre de mesures compensatoires de la limitation des droits d'usage, l'ensemble des populations de la zone concernée bénéficiera de 20 p 100 des taxes perçues par le Parc. Les modalités d'utilisation seront précisées par le plan d'aménagement et le Règlement intérieur » ;

- Version provisoire du Plan d'aménagement et d'affaires de Sena Oura et Bouba NDjidda élaboré en 2009 en attente d'approbation ;
- Organisation d'une rencontre de tous les partenaires sur le financement du Plan d'aménagement et d'affaires de Sena Oura et Bouba NDjidda après son approbation par les autorités des 2 pays;
- Signature de l'accord de coopération portant création de l'aire protégée transfrontalière Sena Oura- Bouba NDjidda ;
- Mise en œuvre du Plan d'aménagement et d'affaires de Sena Oura et Bouba NDjidda élaboré en 2009 après approbation ;

- Autres atouts :

- Les populations locales du Département de Mayo Dallah, à l'origine de la demande de création du Parc ont adopté de nombreuses règles de conservation et de gestion communautaire avec le soutien technique et financier la GTZ ;
- la volonté des autorités compétentes des deux pays marquée par une dynamique de parvenir à la signature d'un accord de coopération comme base opérationnelle du futur « BSB Yamoussa » qui regroupera ces deux aires protégées, le premier du genre entre ces deux pays.

Je vous remercie pour
aimable attention